

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 novembre 2018 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 22/11/2018

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC	Ex	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	
Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur GARBUIO		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	X	Madame LE DUIGOU	
Monsieur BESSON	Ex	Madame PEYREFITTE	X	CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		Monsieur BAILAN	X	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD	Ex	Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON		Monsieur REIS-FILIPE	X	CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST		Monsieur BLAIN	X	Madame GRACIA	X
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOURREAU	Ex	Monsieur QUERION	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Monsieur LESCA	X
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Monsieur FRAPPE	Ex	Monsieur JAUBLEAU	
CDC du Cubzaguais				Monsieur HAPPERT	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur BOULAN	
Madame MONSEIGNE	Ex	Madame LARRIEU		CDC du Canton de Blaye			
Monsieur RAYNAL		Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Monsieur RIMARK	
		Madame GUINAUDIE		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur JOURDAN	
Monsieur ARNAUD		Monsieur MERCADIER		Madame GOUTTE	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur FAVEL		Monsieur TABONE		Monsieur ARRIVE	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	X	Monsieur MIEYEVILLE	Ex	Monsieur CARREAU	X	Monsieur MOURLOT	

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20181128-2018-48-DE
Date de télétransmission : 20/11/2018
Date de réception préfecture : 29/11/2018

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET	

Excusés ayant donné procuration :

Madame MONSEIGNE, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais a donné procuration à Monsieur GUINAUDIE, Vice-Président du SMICVAL et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais

Monsieur LAURET, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais a donné procuration à Monsieur VALLADE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais

Monsieur BERNARD, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire a donné procuration à Monsieur BAILLAN, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire

Invité présent :

Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

Invité excusé :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,

En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2018, 32 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20181128-2018-48-DE
Date de télétransmission : 29/11/2018
Date de réception préfecture : 29/11/2018

DELIBERATION N° 2018 - 48

Objet : Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

Rapporteur : Monsieur DELAVIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Fiscalité en date du 12 Novembre 2018.

Vu la délibération n° 2018-10 en date du 04 avril 2018 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2018.

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Considérant qu'en raison de la proposition au vote du Budget Primitif 2019 dans le courant du 1er trimestre 2019 et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019, dans la limite des crédits présentés ci-dessous, **hors Autorisations de Programme/Crédits de Paiement** :

Opérations concernées :

	Budget 2018 y compris RAR et DM	Autorisation maximale
0039 – Logiciels et matériels informatiques	346 978.50 €	86 744.63 €
0040 – Matériels et outillages techniques	147 462.94 €	36 865.73 €
0041 – Matériel incendie	7 112.40 €	1 778.10 €
0042 – Grosses réparations véhicules	334 997.79 €	83 749.45 €
0043 – Acquisition matériel roulant (hors AP/CP)	882 317.40 €	220 579.35 €
0044 – Travaux et équipements déchèteries (hors AP/CP)	9 999.71 €	2 499.93 €
0045 – Travaux de voirie	307 150.00 €	76 787.50 €
0047 – Matériel de pré-collecte et composteurs (hors AP/CP)	500 931.97 €	125 232.99 €
0056 – Pôle environnement (hors AP/CP)	176 300.87 €	44 075.22 €
0060 – CET de Petit Palais	97 986.48 €	24 496.62 €
0061 – Centre de tri	40 150.31 €	10 037.58 €
0062 – Plate-forme de compostage	91 215.17 €	22 803.79 €
0063 – CET SAINT-GIRONS	35 337.77 €	8 834.44 €
0065 – Centre de Transfert de St Girons	52 980.44 €	13 245.11 €
0068 – Renovation des STEP	22 054.63 €	5 513.66 €
0072 – Optimisation de la collecte	186 663.00 €	46 665.75 €

Accusé de réception en préfecture
053-253306817-20181128-2018-48-DE
Date de télétransmission : 29/11/2018
Date de réception préfecture : 29/11/2018

0073 – Nouvel Equipement de Libourne	35 607.00 €	8 901.75 €
0074 – Smicval Market Estuaire (hors AP/CP)	5 117.16 €	1 279.29 €

Ainsi, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019, dans la limite des crédits présentés ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (31 délégués présents, sur 48 délégués en exercice) dont 2 procurations, décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019, dans la limite des crédits présentés ci-dessus.

Article 2 :

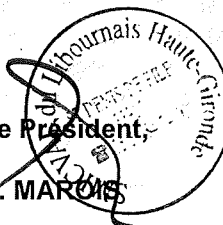
Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 28 novembre 2018

Le Président,
A. MARQUIS



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20181128-2018-48-DE
Date de télétransmission : 29/11/2018
Date de réception préfecture : 29/11/2018